MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat :		
Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LPO du Dauphiné à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LPO du Dauphiné. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
		FR 66 ESD 499245
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom : Adresse :	Nom: LPO du Dauphiné Adresse: BOULEVARD REMY ROURE B.P. 1113	
Code postal :	Code postal : 26103	
Ville:	Ville: ROMANS CEDEX	
Pays:	Pays : FRANCE	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel		
Signé à : Signature :		
Le (JJ/MM/AAAA) :		
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR		
LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : Nom du tiers débiteur :		
Notified debited.		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LPO du Dauphiné. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec LPO du Dauphiné.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.